



FÉDÉRATION
WALLONIE-BRUXELLES

Circulaire n°4631 du 18/11/2013

Cette circulaire remplace la circulaire n° 4175 du 04/10/2012

Epreuve externe certificative de dissertation en 6^e G

Réseaux et niveaux concernés

- Fédération Wallonie- Bruxelles
- Libre subventionné
- Libre confessionnel
- Libre non confessionnel)
- Officiel subventionné
- Niveaux : Secondaire ordinaire de plein exercice

Type de circulaire

- Circulaire administrative
- Circulaire informative

Période de validité

- A partir du
- Du 02/09/2013 au 23/05/2014

Documents à renvoyer

- Oui
- Date limite : 19/11/2013
- Voir dates figurant dans la circulaire

Mot-clé :

Epreuve - externe - dissertation - 6eG

Destinataires de la circulaire

- Aux Chefs des établissements d'enseignement secondaire organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles

Pour information :

- Au Service général d'Inspection

Signataire

Ministre / Administration :

Administration générale de l'Enseignement et de la Recherche scientifique
Service général de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles
M. Didier LETURCO, Directeur général adjoint

Personnes de contact

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email
Fabrizio Primerano, Chargé De Mission	02/690 80 68	fabrizio.primerano@cfwb.be

Service ou Association :

Nom et prénom	Téléphone	Email

**Objet : épreuve externe certificative de dissertation en 6^e G
Juin 2014**

Madame la Préfète, Madame la Directrice,
Monsieur le Préfet, Monsieur le Directeur,

Initiée en 2012 à titre expérimental dans cinquante écoles volontaires, l'épreuve externe certificative de dissertation pour les élèves de 6^e générale de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles, a connu un succès accru en 2013 avec septante écoles participantes. L'évaluation globalement positive par les acteurs de terrain invite à la reconduction de l'épreuve après analyse des remarques et suggestions des équipes pédagogiques.

Comme pour les éditions précédentes, la participation à l'épreuve demeure facultative. La décision d'y participer se doit d'être prise par le chef d'établissement en concertation avec son équipe de professeurs de français et doit s'inscrire dans l'approche pédagogique de l'établissement.

Evaluation de l'épreuve 2013 par les professeurs participants
--

Cinquante-huit questionnaires d'évaluation et quelques analyses plus fouillées de l'épreuve sont parvenus au Service général de l'Enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles. Les réponses fournies par les équipes pédagogiques montrent un large consensus, traduit par des pourcentages élevés de satisfaction, autour de la teneur et des modalités d'organisation de l'épreuve.

Toutefois, certains éléments recueillant un taux de satisfaction moindre font l'objet d'une attention particulière de la part du groupe de travail. C'est notamment le cas pour la difficulté des textes proposés dans le portfolio ainsi que pour le poids accordé à l'argumentation dans la grille de correction.

Epreuve 2014

Construction de l'épreuve

La construction de l'épreuve (évaluation comprise) est placée sous la responsabilité d'un groupe de travail, constitué de professeurs issus de districts différents, de Madame F.GOSSELIN, conseillère pédagogique en Français (DS) et de Monsieur F.PRIMERANO, responsable de la cellule pédagogique au SGEFWB.

Date de l'épreuve

L'épreuve précitée sera organisée en même temps, pour des raisons de confidentialité et d'équité, dans toutes les écoles volontaires le **vendredi 23 mai 2014 au matin**, c'est-à-dire avant les révisions et ce, **par dérogation à la circulaire n°497 du 7 avril 2003**, « Evaluation des études et organisation du conseil de classe dans l'enseignement secondaire ordinaire de plein exercice organisé par la Communauté française », qui prévoit que :

« La semaine de révision vise à placer les élèves dans des conditions de travail favorisant la réussite par le plus grand nombre ; elle ne peut être consacrée à terminer le programme ni à faire passer déjà (une partie de) l'examen. »

Epreuve différée

En cas d'absence justifiée le jour de l'épreuve, une épreuve différée sera organisée dès que possible à l'intention des intéressés, conformément à la circulaire 497 précitée.

Un exemplaire de ladite épreuve sera joint à l'ensemble des documents adressés aux établissements en mai.

Seconde session

Pour des raisons tant pratiques que pédagogiques, aucune épreuve externe n'est prévue en septembre.

Modalités de passation

La durée de l'épreuve est fixée à 4 heures maximum, avec une tolérance de 15 minutes. Il s'agit ici d'heures et non de périodes. Les élèves disposeront d'un dictionnaire de la langue française et, le cas échéant, d'un dictionnaire de traduction pour les élèves non francophones.

Des outils linguistiques peuvent également être laissés à leur disposition.

Forme de la dissertation

L'épreuve se basera comme en 2012 et 2013 sur un portefeuille de textes.

Les élèves ne seront pas tenus à une exploitation exhaustive des documents et à un travail de synthèse abouti. L'exercice sera principalement centré sur la prise de position personnelle. Il sera demandé, toutefois, de prendre en compte un certain nombre d'arguments dans le portfolio.

Comme les deux années précédentes, les élèves seront invités à illustrer leur argumentation en mobilisant des savoirs, expériences culturelles, lectures...de leurs cours de français du 3^e degré et, plus particulièrement de 6^e année. Toutefois, il ne s'agit en aucun cas d'une épreuve à cahier ouvert.

La dissertation se conformera aux exigences de maîtrise des compétences telles que fixées par le référentiel des compétences terminales et par le programme de l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

Evaluation et pondération

Une grille d'évaluation, assortie d'un commentaire, sera insérée dans le dossier. Elle sera communiquée, préalablement, accompagnée de « consignes blanches » à tous les enseignants, via le Chef d'établissement, avant les vacances de printemps.

La dissertation externe représentera, comme l'an dernier, entre 25 et 33% de l'évaluation de français de juin et sera corrigée par le professeur titulaire. Si l'équipe pédagogique le souhaite, des corrections collectives permettront échanges de copies et/ou vérifications.

Acheminement des dossiers

Les documents, sur papier, seront livrés dans les écoles la semaine du 12 mai. Par souci d'équité, les chefs d'établissements veilleront à **garantir la parfaite confidentialité de l'épreuve jusqu'au jour de la passation**. Il en va de la crédibilité de l'épreuve, des Directions et du réseau.

Informations complémentaires

A la demande du chef d'établissement, une séance d'information de l'équipe pédagogique de français du DS sera assurée dans les écoles par la conseillère pédagogique.

Demande à adresser à :

francoise.gosselin@restode.cfwb.be

ou

fabrizio.primerano@cfwb.be

Inscriptions

Les inscriptions sont à renvoyer au plus tard pour le 19 novembre 2013

*soit par courrier au moyen du formulaire en annexe à
Fabrice Primerano
Service général de l'Enseignement organisé par la FWB
20-22, Boulevard du Jardin Botanique
1000 Bruxelles

*soit par courriel à
fabrizio.primerano@cfwb.be

Mentions obligatoires :

- nom de l'école
- nom du chef d'établissement
- professeur responsable (nom et adresse courriel)
- nombre de classes de rhétorique concernées
- nombre total d'élèves concernés

Je vous remercie de porter la présente circulaire à la connaissance des collègues concernés.

Didier Leturcq
Directeur général adjoint

**EPREUVE EXTERNE CERTIFICATIVE DE DISSERTATION
ANNÉE SCOLAIRE 2013-2014**

COORDONNÉES ETABLISSEMENT

Numéro FASE : _____

Nom : _____

Adresse : _____

Nom du Chef d'établissement : _____

Personne de contact + adresse courriel (enseignant) : _____

Nombre de classes de 6^{ème} générale _____

Nombre d'élèves concernés _____

(+ 10%)

Je soussigné(e) _____, Préfet/Préfète des études, Directeur/Directrice inscrit l'établissement dont les coordonnées sont reprises ci-dessus à l'épreuve externe certificative de dissertation à destination des élèves de 6^{ème} année de l'enseignement général de transition, selon les modalités de la présente circulaire.

Date :

Signature :

A renvoyer pour le 19 novembre 2013 au plus tard par courrier ordinaire ou par voie électronique à :
Fabrizio Primerano, SGEFWB, bureau 1G33, boulevard du Jardin Botanique 20-22
1000 Bruxelles –
fabrizio.primerano@cfwb.be